

garniture de dentelles de Brabant estimée dix mille livres, & qui avoit pour complice dans cette action une jeune fille, dont le pardon arriva dans le moment que cette dernière étoit sur l'échelle pour subir le même supplice. Le Gouverneur des enfans du Duc de Berhume - Charost, fut conduit depuis peu dans les prisons de la *Bastille*, & de-là transféré au *Châtelet*, pour avoir commis un autre vol dans la maison de ce Seigneur, & que l'on fait monter à plus de 90. mille livres tant en argent comptant qu'en actions : le Roy a jugé ce vol d'une si grande conséquence, que S. M. a refusé d'accorder le pardon à ce criminel, que le Duc son Maître étoit allé solliciter en personne à *Fontainebleau*.

VIII. Il paroît un Arrêt du Conseil d'Etat du Roy, qui ordonne de retirer dans un mois les Actions de la Compagnie des Indes, qui sont au dépôt volontaire, ou mises en gage pour Primes ou Marchés fermes, sous peine d'être brulées avec celles qui rentreront par la voye de la Lotterie établie le mois dernier. On a aussi publié un autre Arrêt du Conseil, portant ordre que tous les Bœufs, Vaches, Brebis, Agneaux, &c. qu'on amenera désormais dans le Royaume, des Pays étrangers, seront exempts de payer le droit d'Entrée ordinaire, jusqu'au premier Juin de l'année prochaine 1731. ; & qu'au contraire la défense de transporter aucun bétail, sous peine de confiscation, & d'une amende de 3000. livres, subsistera pour tous les Sujets du Roy, à l'exception de ceux des Pays de *Gex*, de la *Flandre Françoisse*, & des Generalitez de *Montauban* & d'*Auch*. Cet Arrêt a déjà produit un si bon effet dans la Ville de *Paris*, qu'on remarqua dans un des derniers jours de marchés, qu'on y avoit vendu 2800. Agneaux ; ce qui ne s'étoit pas vû ici de mémoire d'homme. Tous les Gen-